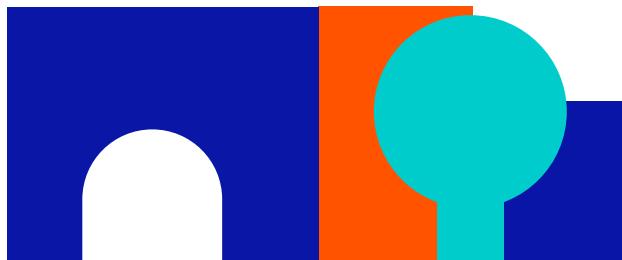


CTT CEREMA

ACTEE

17 juin 2025



Présentations

Pierrick Degardin

- Directeur adjoint du programme ACTEE, ingénieur territorial en disponibilité
- Responsable énergie de la Ville de Versailles (Rénovation énergétique, gestion des fluides, maintenance des systèmes énergétiques, réseau de chaleur, EnR, IoT...)
- Co-animateur du groupe énergie-climat de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France
- Ingénieur énergéticien de formation
- Technicien en maintenance nucléaire

1. ACTEE

ACTEE

Des programmes par les collectivités, pour les collectivités

- 3 programmes gérés :
 - ACTEE 1 / 12M€
 - ACTEE 2 / 110M€
 - ACTEE + / 220M€
- Création d'une filiale dédiée exclusivement à la gestion des programmes CEE : SASU FNCCR (100% filiale de la FNCCR)
- Forte progression des effectifs avec un passage de 10 à 60 en 2 ans et demi et bientôt 75
- Partenaire d'un programme CEE dans l'agriculture avec FEVE et Solagro : FABACEE

ACTEE : un programme CEE pour impulser la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics

ACTEE



Fournisseurs
d'énergie « Obligés »



Cofinancent le programme



Redistribue 90 % des fonds aux lauréats



Groupements de collectivités EPCI, Syndicat énergie



Lancent des opérations et/ou Interviennent pour les bénéficiaires finaux



Reçoivent des CEE



Anime le programme et développe des outils

ACTEE : ses territoires d'actions

Animation et réseaux

380 économies de flux financés

Une communauté CARTE regroupant les facilitateurs de la rénovation énergétique publique tertiaire (ACTEE, ADEME, AMUE-MESR, ANAP)

Expertises

Nombreux guides, synthèses, cahiers des charges types, webinaires etc...

Formations

800 places proposées pour
14 formations gratuites pour le réseau CARTE

Subventions aux collectivités

ACTEE : 10 M€ délivrés

ACTEE 2 : 87 M€ délivrés

ACTEE + : 200M€ à délivrer

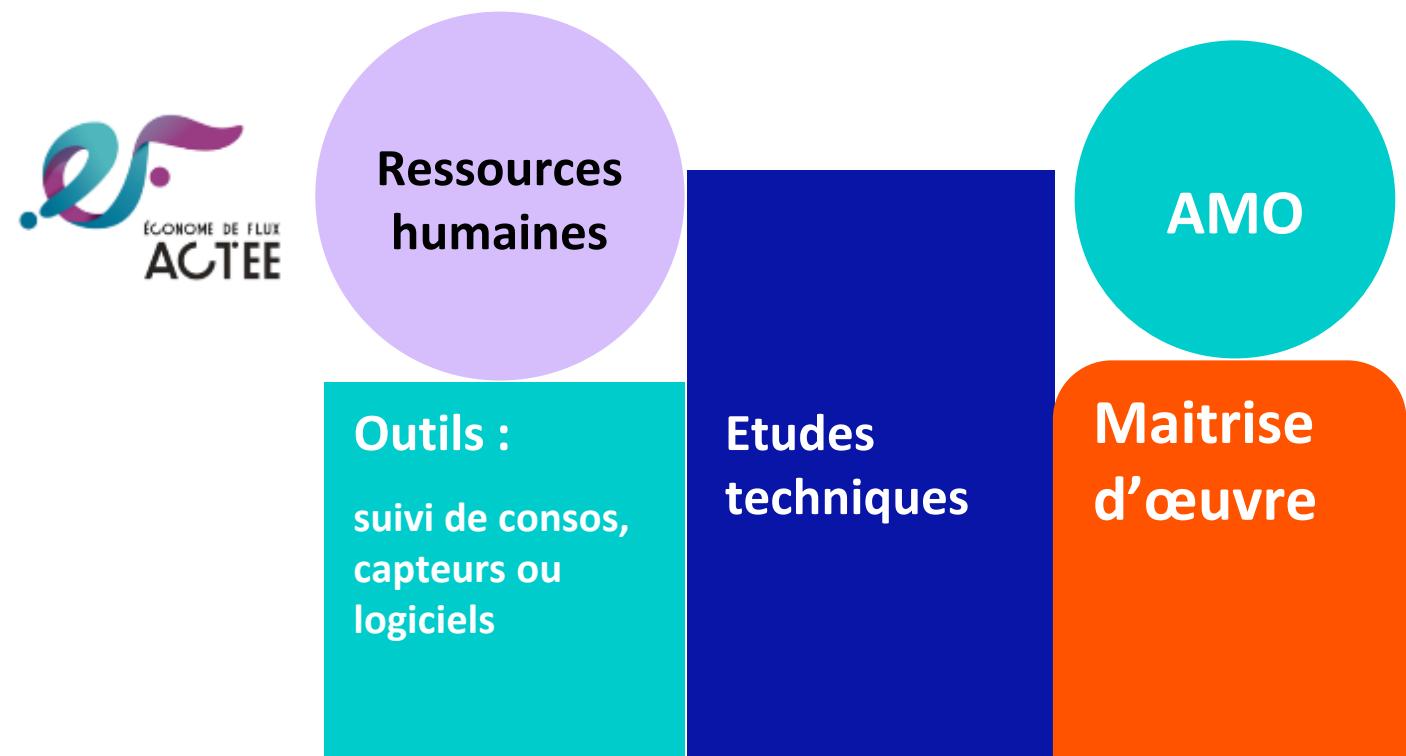
Taux de passage aux travaux d'au moins 35%,

en cours de consolidation

Les AAP : Avec une aide financière adaptée...

5 axes de financement pour encourager au passage à l'acte

- 90% des fonds reversés aux collectivités territoriales
- Des appels à projets et sous-programmes dédiés aux collectivités territoriales sur des thématiques précises : sobriété, éclairage public, bâti patrimonial, CPE, santé, etc.



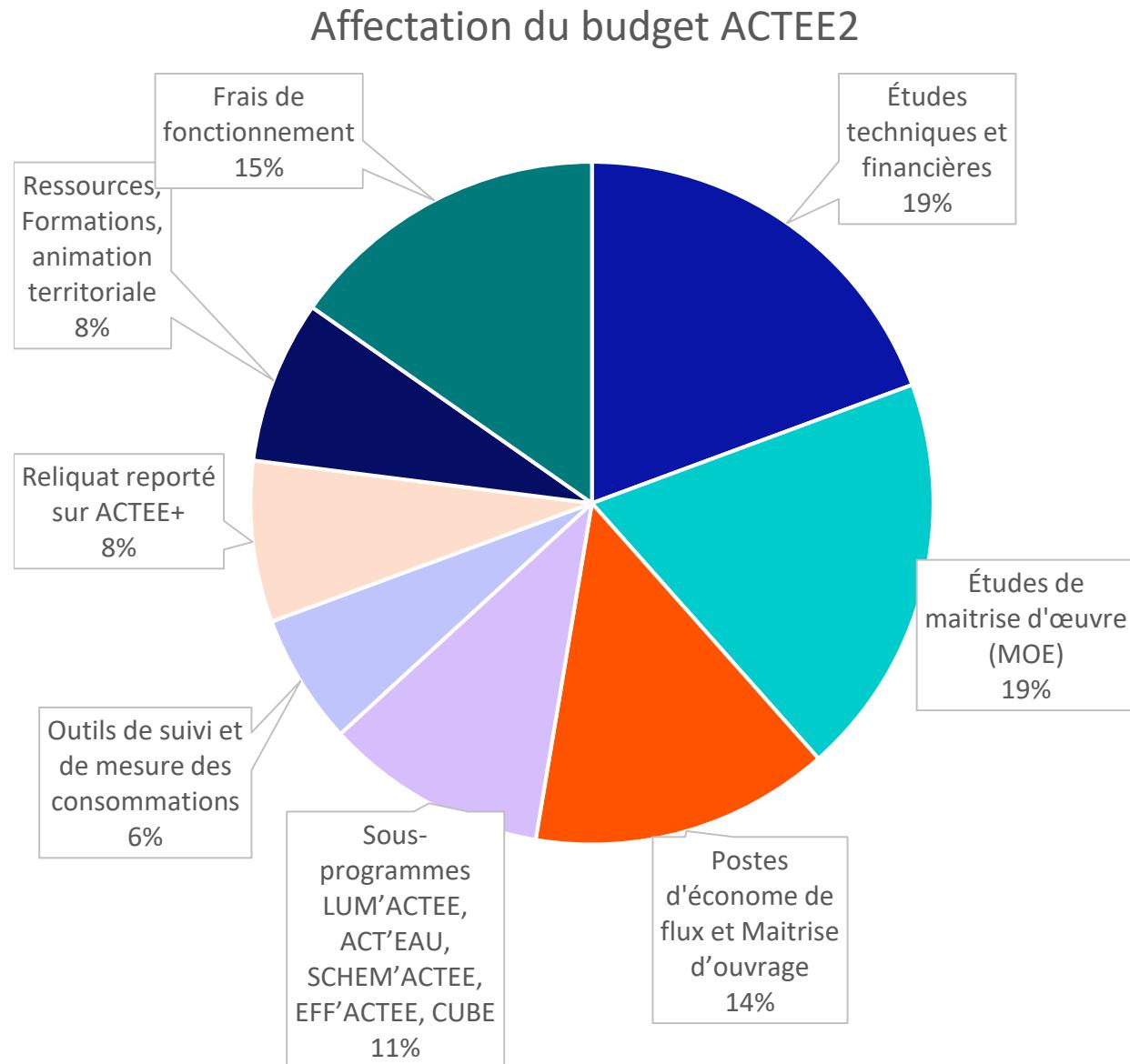
2.

Bilan ACTEE 2

ACTEE2 en quelques chiffres



Près de 80 % des fonds d'ACTEE2 ont été directement reversés aux collectivités

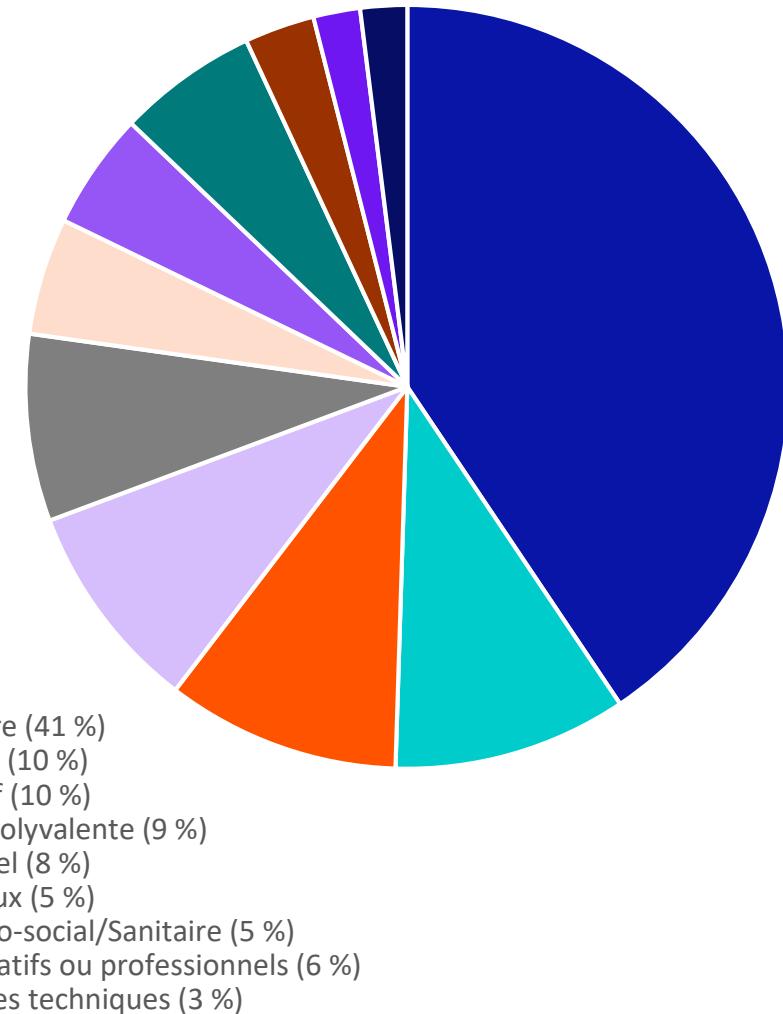


Parmi les 11 000 bâtiments accompagnés, les écoles sont les premières bénéficiaires d'ACTEE2

41% des bâtiments accompagnés sont scolaires

- Parmi ces bâtiments, près de 4000 bâtiments scolaires sont concernés. 3500 bâtiments scolaires ont été accompagnés en phase d'études, et plus de 450 bâtiments ont vu leur étude de maîtrise d'œuvre financée à 50% grâce au programme.
- Pour le reste, les bâtiments administratifs représentent environ 20% des bâtiments accompagnés : mairies, bureaux, services techniques... Les équipements sportifs comme les gymnases figurent eux aussi en bonne place, tandis que les salles polyvalentes et les lieux de culture (bibliothèques...) complètent le podium.

Répartition par type de bâtiment



Un taux de passage à l'acte en nette croissance

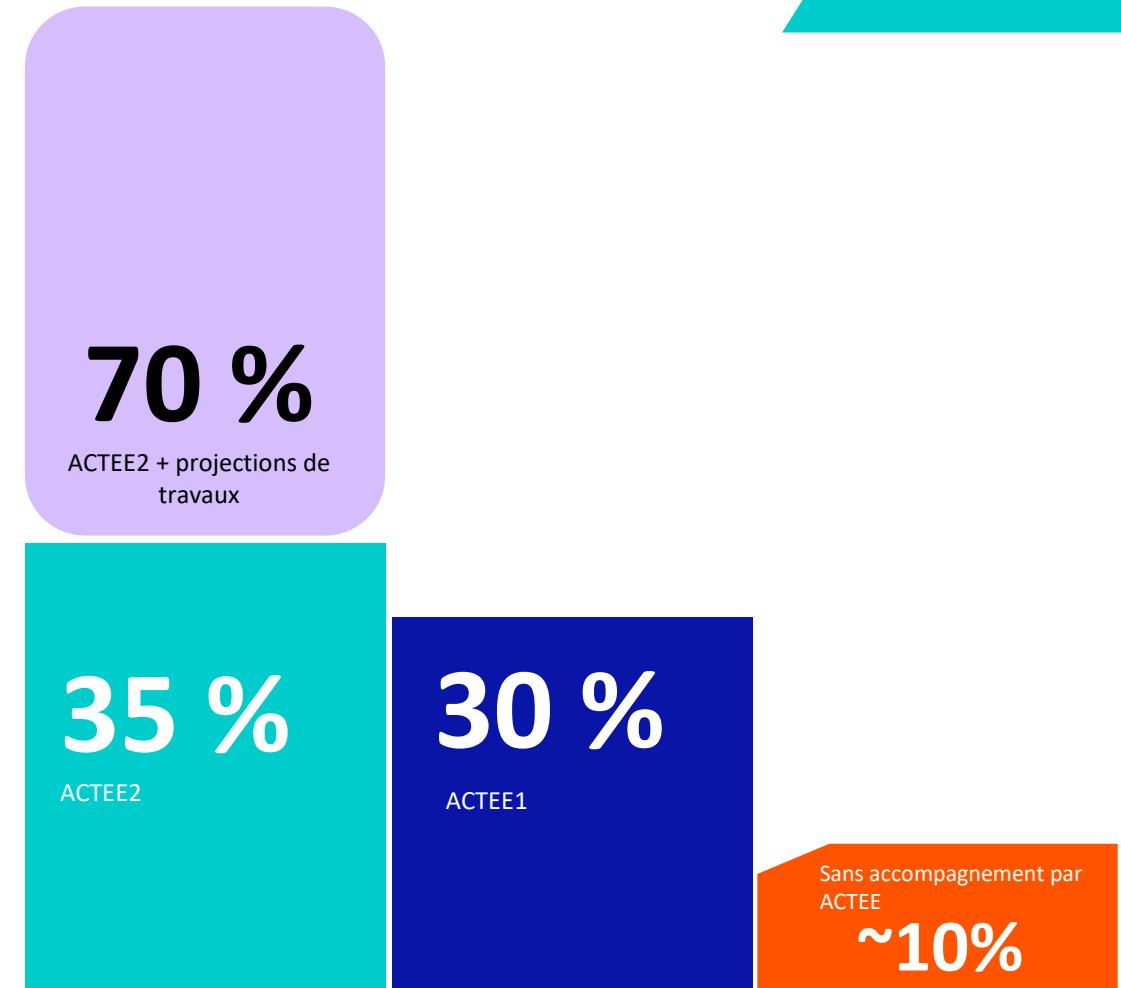
35% des bâtiments audités ont été rénovés...

En moyenne, les collectivités accompagnées par ACTEE2 ont rénové 35 % des bâtiments ayant reçu des financements d'audits, selon une étude statistiquement représentative des lauréats ACTEE2

... et 35% supplémentaires attendus dans les prochaines années

Les communes ne réalisent pas toujours les travaux immédiatement après la réception des études.

Selon l'enquête réalisée par ACTEE, **les collectivités projettent de rénover, à moyen terme, 70% de leurs bâtiments ayant été audités grâce à ACTEE2.**



6 000 communes accompagnées directement

100% des fonds d'ACTEE sont destinés aux collectivités

- Près de 20% des communes françaises ont été bénéficiaires d'une aide directe d'ACTEE2
- Toutes les régions de France Métropolitaine, ainsi que dans 3 des 5 régions d'outre-mer sont couvertes



Lum'ACTEE : rénover l'éclairage public

Avec ACTEE2, rénovation de 2,8 millions de points lumineux

Soutien opérationnel et financier aux collectivités désireuses d'améliorer la performance énergétique de leurs parcs d'éclairage.

10 millions d'euros ont été mobilisés (ou sont en cours de mobilisation) entre janvier 2022 et juin 2024 pour accompagner 141 collectivités, dont 51 syndicats d'énergie, dans la rénovation de l'éclairage public de leur territoire.

Cet accompagnement a permis de réaliser des audits patrimoniaux et énergétiques en vue de la rénovation de 2,8 millions de points lumineux dans 9 100 communes.

→ Soit $\frac{1}{4}$ des luminaires de France



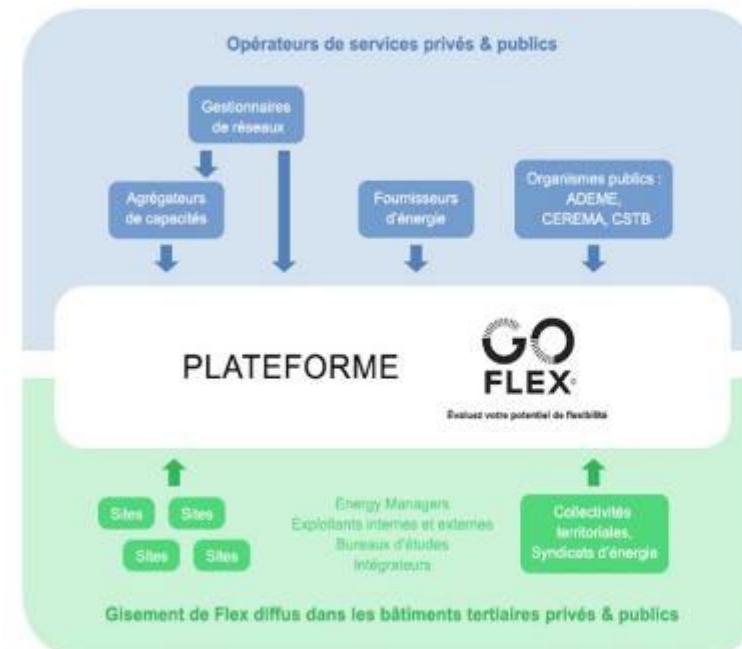
Eff'ACTEE : optimiser la consommation en heure de pointe

Avec ACTEE2, 20 collectivités et 400 bâtiments accompagnés

La première expérimentation à cette échelle en France – une avance nette du secteur public dans ce domaine

ACTEE apporte un soutien opérationnel et financier aux collectivités dans la mise en œuvre d'une stratégie d'effacement de leur consommation d'électricité.

Accompagnées par ACTEE, ces collectivités entrent désormais dans la phase de contractualisation et vont pouvoir inscrire leurs bâtiments sur la plateforme GOFLEX®, lancée par ACTEE avec RTE, le GIMELEC et l'IFPEB, pour entrer en contact avec des acteurs capables de valoriser leur flexibilité. La puissance souscrite cumulée de ces bâtiments pilotes est de l'ordre de 34 MW.



L'étiquette Flexibilité
Résultat sur une méthodologie mis à disposition par ACTEE pour évaluer le potentiel de flexibilité énergétique des bâtiments.

Comment ça marche ?



A

87 %

30 %

ACT'EAU : vers des piscines plus sobres

45 centres aquatiques ont été accompagnés par ACTEE2

Les piscines consomment en moyenne dix fois plus d'énergie qu'un bâtiment tertiaire classique.

ACT'EAU réalise des audits énergétiques et finance des missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).



Schem'ACTEE : planifier pour mieux gérer le patrimoine public

Avec Schem'ACTEE, 28 SDIE financés à hauteur de 1,35 million d'euros, couvrant près de 1 400 bâtiments publics et 1,18 million de m²

Une approche globale à l'échelle patrimoniale, au-delà des bâtiments unitaires: recueil de données, audit, élaboration de scénarios et soutien à l'élaboration des Schémas Directeurs Immobiliers Energétiques (SDIE).



CUBE : la course à la sobriété

Avec ACTEE2, 4 concours lancés pour inciter à la réduction des consommations énergétiques sans engager de travaux

CUBE.S

CUBE Ecoles pour les scolaires

CUBE Villes et petites villes

CUBE Data Center, ouverts aux collectivités et aux entreprises privées

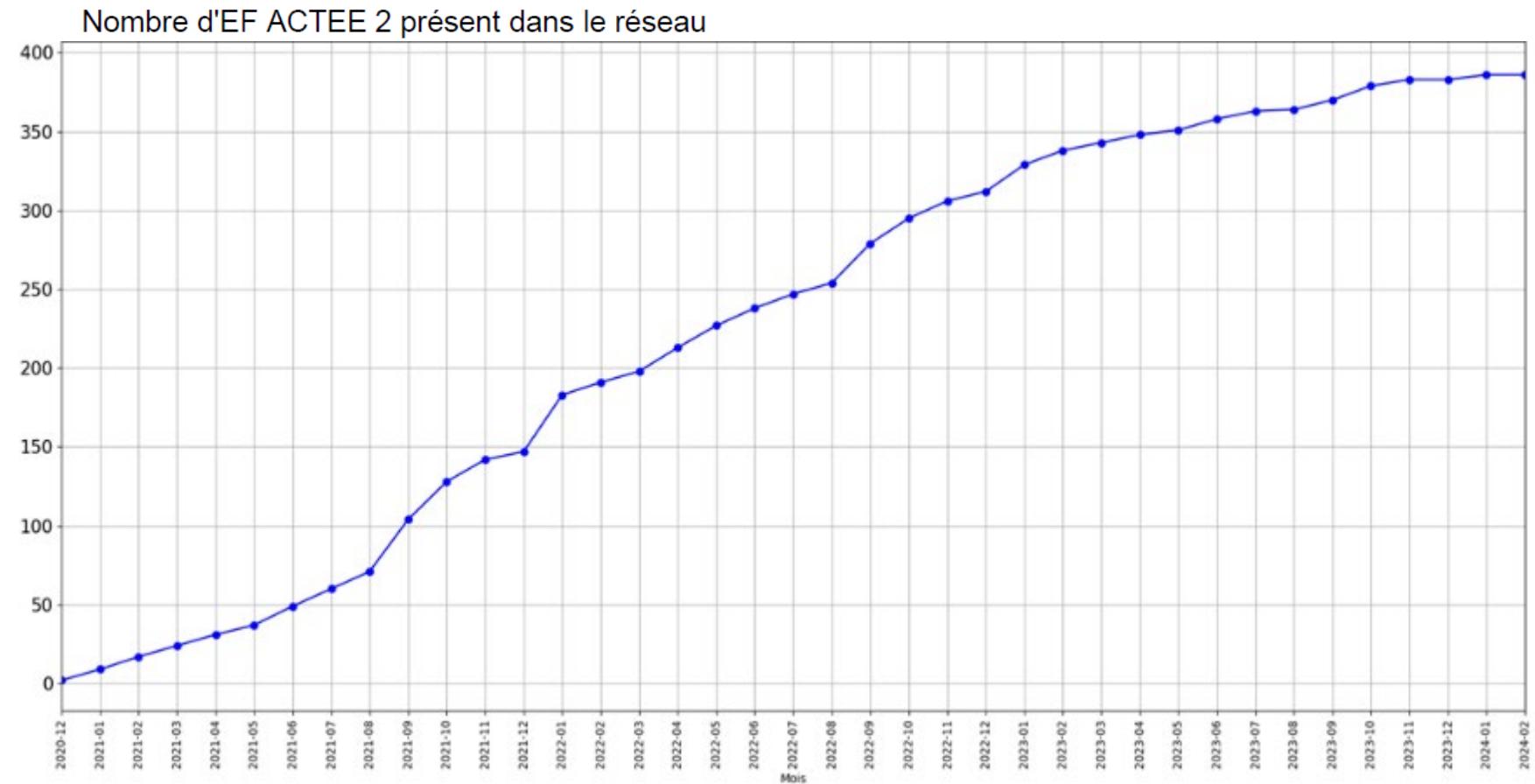
Economies moyenne de 12% et jusqu'à 40% pour les plus performants



L'économie de flux, au cœur du dispositif d'ACTEE

380 postes financés par ACTEE2

Acteur local essentiel qui permet, par ses conseils aux collectivités, le passage à l'acte et l'action long-terme en apportant une ingénierie financière et technique aux collectivités.



Des ressources documentaires, des webinaires, des formations...

65 000 téléchargements de ressources documentaires

Plus de 70 sessions de CAMPUS ACTEE à Paris et en région

Plus de 60 webinaires et plus de 50 ressources produites régulièrement

Plusieurs types de ressources sont disponibles : logiciels (capacité d'effacement électrique), documents types (cahier des charges, guides...), éléments de veille technique, formation (webinaires, MOOC, podcasts, CAMPUS ACTEE...).



ECOPOUSSE

Années scolaires 2024-2025 et 2025-2026



-  Animation et sensibilisation pédagogique sur les thématiques de la sobriété et de l'efficacité énergétique dans les **écoles primaires**
-  Pour faire grandir la conscience écologique chez les enfants



Marché attribué à 
Donnons du sens à l'énergie 2

Les thématiques abordées



Les énergies



La biodiversité



L'alimentation



L'eau



Le réchauffement climatique



L'éclairage et les appareils électriques



L'écomobilité



Les déchets



Le chauffage et la climatisation

SORTIE DE L'AAP BATI PATRIMONIAL

Un programme destiné aux bâtiments à caractère patrimonial

Période de candidature :

- Du 31 mars 2025 au 27 juin 2025
- Via le Portail ACTEE

Eligibilité des dépenses :

- De la réception de la candidature sur le portail au 30 septembre 2026

Nombre de bâtiments :

- Plafond de 200 bâtiments, et de 1 à 3 bâtiments par candidat (1 pour les communes, jusqu'à 3 pour les EPCI et SDE)



3.

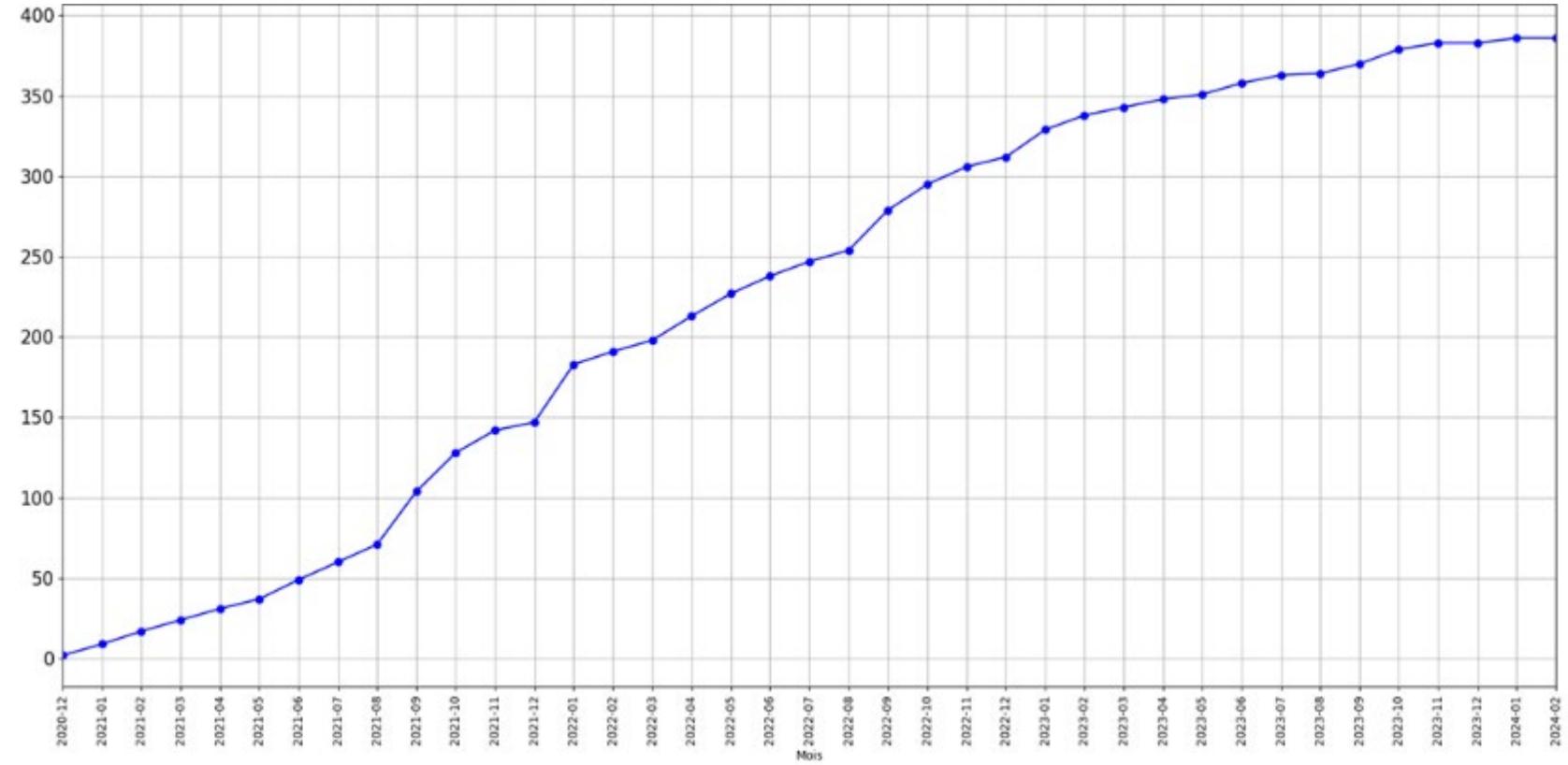
Les économies de flux

L'économie de flux, au cœur du dispositif d'ACTEE

380 postes financés par ACTEE2

Acteur local essentiel qui permet, par ses conseils aux collectivités, le passage à l'acte et l'action long-terme en apportant une ingénierie financière et technique aux collectivités.

570 postes financés par ACTEE+



Les différents profils d'EF

1. « Technicien » de maîtrise de l'énergie
2. « Ingénieur » énergéticien
3. Chargé de subventions/marchés publics de la rénovation
4. Chargé d'opérations / Architecte
5. (*Chargé de développement territorial*)

Un économie de flux est dans les faits souvent une composante de ces 5 profils

Le réseau CARTE

- Réseau composé des EF d'ACTEE, des CEP de l'ADEME, des CTEES de l'ANAP et des EF de l'AMUE
- Aujourd'hui 1000 membres et objectif de 2000 membres en 2027
- Une plateforme d'échange numérique commune : <https://collaboratif.ademe.fr/>
- Un catalogue de formations commun : <https://actee.catalogueformpro.com/>
- Une rencontre nationale annuelle et de très nombreuses rencontres régionales du réseau

4 .

Un contexte réglementaire en évolution : DEE



La Directive Efficacité Énergétique (DEE) révisée

La refonte de 2023 met le secteur public au cœur des objectifs

La nouvelle directive dite « DEE révisée » demande que le secteur public soit exemplaire

Pour cela, le texte fixe des objectifs ambitieux de réduction de la consommation d'énergie finale (article 5) ainsi que des objectifs de rénovation énergétique des bâtiments (article 6).

Ces dispositions élargissent très significativement l'impact de la DEE sur le secteur public. En effet, jusqu'à présent, seul un objectif de rénovation s'appliquait à l'Etat central. Aucun objectif général de réduction de la consommation ne s'appliquait à l'Etat (dans sa globalité) et aux autres organismes publics (collectivités territoriales, etc.).

A l'entrée en vigueur de la DEE révisée, les collectivités et la plupart des autres organismes publics seront soumis à ces obligations.

- **Article 5**

Rôle moteur du secteur public dans le domaine de l'efficacité énergétique

- **Article 6**

Rôle exemplaire des bâtiments des organismes publics



La Directive Efficacité Énergétique (DEE) révisée

La refonte de 2023 met le secteur public au cœur des objectifs

La France s'était déjà dotée d'un dispositif réglementaire pour encourager et suivre les économies d'énergie dans les bâtiments publics tertiaires : **le Dispositif Éco-Énergie Tertiaire (DEET), également appelé Décret Tertiaire.**



L'objectif de l'Etat est de faire converger ces deux dispositifs. ACTEE et la FNCCR participent à la concertation en cours pour assurer une bonne prise en compte du point de vue des collectivités et leurs accompagnateurs dans leurs stratégies de rénovation énergétique.



La Directive Efficacité Énergétique (DEE) révisée

Focus sur les dispositions concernant les organismes publics

Objectif de l'article 5 : réduire leur consommation totale d'énergie finale combinée d'au moins 1,9 % par an par rapport à 2021

- 1,9 %
par an

- Possibilité d'exclure les activités de transport public et les armées.
- Tous les usages de l'énergie sont concernés (bâtiment, éclairage, carburant, etc...).
- L'objectif de réduction de la consommation d'énergie, normalement applicable à compter du 11 octobre 2025, s'appliquera de manière à inclure progressivement l'ensemble des consommations énergétiques des collectivités territoriales (notamment communes, départements et régions) en fonction de leur nombre d'habitants.
- Il s'appliquera également à l'ensemble de leurs groupements et établissements publics.



La Directive Efficacité Énergétique (DEE) révisée

Focus sur les dispositions concernant les organismes publics

Calendrier d'application de l'article 5

- 1,9 %
par an

Octobre 2025 : intégration des consommations des collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants

Janvier 2027 : intégration des consommations des collectivités territoriales de moins de 50 000 habitants

Janvier 2030 : intégration des consommations des collectivités territoriales de moins de 5 000 habitants



La Directive Efficacité Énergétique (DEE) révisée

Focus sur les dispositions concernant les organismes publics

Objectif de l'article 6 : rénover chaque année à un « haut niveau de performance énergétique » (NZEB) au moins 3 % de la surface au sol totale de leurs bâtiments chauffés et/ou refroidis ayant une surface au sol utile totale supérieure à 250 m².



- Dans un premier temps, ce niveau NZEB correspond, en France, au niveau BBC Rénovation Tertiaire 2009
- Tous les bâtiments (tertiaires et résidentiels) qui ne sont pas NZEB au 1er janvier 2024 sont intégrés; pas de réévaluation de cette assiette dans le temps pour calculer le taux de 3%
- En cas de rénovation d'un bâtiment à un niveau de performance inférieur au NZEB, il ne peut pas être comptabilisé.
- Les rénovations sont comptabilisées l'année où elles sont terminées.



La Directive Efficacité Energétique (DEE) révisée

Approche par défaut article 6

- Rénovation annuelle de 3 % de la surface des bâtiments appartenant aux organismes publics, pour atteindre un haut niveau de performance énergétique, dit NZEB. Il s'agit de l'approche par défaut.

3 %
NZEB

Approche alternative article 6

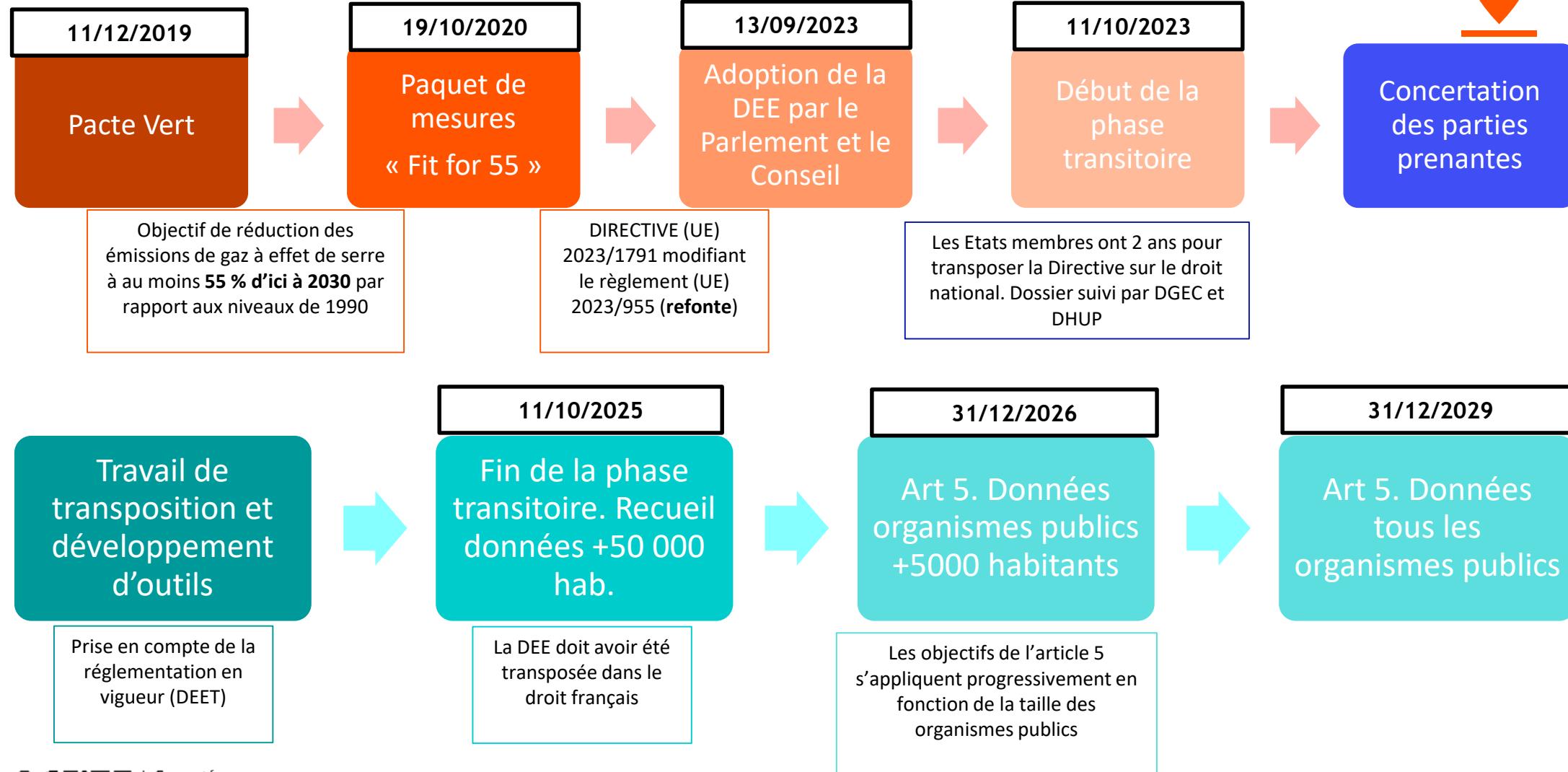
- Réalisation annuelle d'économies d'énergies équivalentes à celles qui auraient été générées chaque année par les rénovations du % dans le 3% non rénové (cf. approche par défaut)

ET

- Réalisation annuelle d'audits énergétiques pour le % non rénové de la surface des bâtiments appartenant aux organismes publics, et rénovation de ces bâtiments d'ici à 2040, pour atteindre le niveau NZEB

Calendrier de la transposition de la DEE au droit français

Nous sommes ici



5.

Actualités

Une actualité nationale riche

- Contexte national

- PPE / P6 CEE / MPR / Programmes CEE / Fiches CEE

- Des ressources financières sous pression

- Fonds verts / ACTEE / Fonds chaleur

- Des ressources techniques sous pression

- Difficultés de recrutements

Des enseignements après 5 ans d'existence

- Apprentissage 1 : la lente montée en compétences de l'écosystème national
- Apprentissage 2 : la nécessaire mutualisation
 - A.Rappel : 97% des communes n'ont pas d'ingénierie en propre
 - B.Rationnel de partager ces ressources spécialisées
- Apprentissage 3 : besoin de finances vs ingénierie juridico-financière
 - A.Le besoin financier est un problème mal posé
 - B.Le montage juridico-financier est complexe (ex : marché public multi-attributaires à marchés subséquents; MGPE PD, MOD, etc.)
- Apprentissage 4 : le besoin est humain en collectivité
 - A.Externalisation infinie impossible
 - B.Besoin d'une construction d'expertise territoriale dans la durée



Merci pour votre attention !

